



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-CINQ MARS, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 mars 2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
<i>MIERMONT Dominique (Maire)</i>	X		
<i>CONDAMINAT Céline (1^{ère} adjointe)</i>	X		
<i>LAMOTHE Delphine (2^{ème} adjointe)</i>	X		
<i>PRADEL Danielle</i>		MIERMONT Dominique	
<i>JOURDE Jean</i>	X		
<i>BETOULE Philippe</i>	X		
<i>BERTRANDY Pierre</i>	X		
<i>BOULEAU Jean-Marc</i>	X		
<i>BUGEAT Nathalie</i>	X		
<i>NOEL Sylvain</i>		JOURDE Jean	
<i>CHASSAGNARD Fanny</i>		CONDAMINAT Céline	
<i>GOURRAUD Rosa-Line</i>		BOULEAU Jean-Marc	
<i>JOSEPH Joëlle</i>	X		
<i>MAURY Christine</i>	X		
<i>LARTIGAUT Catherine</i>	X		
<i>REPEZZA Guillaume</i>		LARTIGAUT Catherine	
<i>MURAT Thierry</i>	X		
<i>HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie</i>	X		
<i>Total</i>	13	5	0



Approbation du compte rendu du CM du 13/02/24

ABST. 0

Nathalie Hernandez de Castro indique que les procès-verbaux des conseils ne sont pas accessibles sur le site internet de la Mairie.

CONTRE 0

Madame le Maire lui répond qu'une vérification des publications sera faite.

POUR 18

École numérique – Demande de subvention au titre de la DETR 2024

Madame le Maire explique que cette dotation particulière est une demande émanant de l'école qui souhaite renouveler une partie de son matériel informatique soit 2 ordinateurs pour un coût de 1300 euros.

Catherine Lartigaut demande si ce matériel est destiné aux élèves ou aux enseignants.

ABST. 0

Madame le Maire lui répond qu'ils sont à destination des enseignants, mais qu'il s'agit de supports qui servent également à élaborer des séquences pédagogiques pour les élèves.

CONTRE 0

Catherine Lartigaut fait remarquer que malgré les nombreux investissements sur le plan national dans les outils numériques, le niveau des enfants baisse.

POUR 18

Madame le Maire salue le dynamisme de l'équipe enseignante en place

Tarifs municipaux 2024

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une remise à niveau des tarifs municipaux notamment pour le camping.

Thierry Murat trouve que l'augmentation du prix de la semaine de location pour les gîtes d'Ursanges est trop importante, au regard de l'état de « vétusté » des chalets.

Madame le Maire lui répond que des investissements importants ont été faits sur l'extérieur des gîtes

Christine Maury demande si les produits de l'épicerie sont vendus au prix d'achat auprès de nos fournisseurs.

ABST. 1

Madame le Maire lui répond que la collectivité fait un bénéfice de 10 ou 20 centimes par produit.

CONTRE 0

Nathalie Hernandez s'interroge sur la période d'ouverture du camping du Champ Pigeonnier, qui est plus courte que celle du Camping du Lac.

POUR 17

Madame le Maire lui répond que le Champ Pigeonnier est également ouvert en Septembre pour des manifestations d'importance.

Catherine Lartigaut fait remarquer que les camping-caristes ont l'habitude de s'approvisionner gratuitement en eau et d'utiliser les sanitaires du Champ Pigeonnier, sans pour autant payer.

Dora Chudeau (DS, sous couvert de madame le Maire) précise que de nouvelles barrières automatiques à badge seront bientôt mises en place, dans le cadre du chantier de l'aire de camping-cars.

Avenant au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 avec le Conseil Départemental

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un redéploiement des enveloppes prévues dans le précédent contrat. Cela concerne le projet d'accessibilité de l'école maternelle et la réhabilitation du ClubHouse.

Catherine Lartigaut regrette que les deux projets fassent l'objet de la même délibération car elle est favorable au projet d'accessibilité mais pas à celui du Clubhouse car son cout est trop élevé et les problèmes d'humidité n'ont pas été résolus.

Madame le Maire lui répond que l'expertise réalisée a répondu à cette problématique et que le bâtiment est parfaitement réhabilitable.

ABST. 0

CONTRE 2

POUR 16

Jean Jourde ajoute qu'un clubhouse pour les associations sportive est essentiel.

Nathalie Hernandez de Castro reconnaît que ce clubhouse est indispensable, mais qu'il aurait été plus pertinent de construire une structure neuve.

Madame le maire lui répond qu'une construction neuve serait plus onéreuse car la démolition seule se monte à près de 50 000 euros, ce à quoi il faut ajouter la construction en elle-même. Le choix de repartir de l'existant est donc plus pertinent.

Modification des horaires de l'école élémentaire

Madame le Maire présente la nouvelle organisation souhaitée par l'équipe enseignante et votée par le conseil d'école. Ces horaires ont été validés par les services de l'Inspection Académique. Il s'agit de revenir à l'ancienne organisation, qui avait été revue en raison des contraintes sanitaires liées à la crise du COVID19.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Il s'agira pour les services de la mairie de proposer 2 services de cantine au lieu de 4 actuellement.

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Céline Condaminat explique qu'il s'agit de créances pour lesquelles le trésor public n'a pas pu voir ses recherches aboutir. Le montant des non-valeurs s'élève à 623.59 euros.

ABST. 0

CONTRE 0

POUR 18

Extinction de créances

Céline Condaminat explique la situation : il s'agit d'une dette liée à un défaut de paiement de loyer depuis plusieurs années. La personne a vu sa dette effacée par la commission de surendettement. Le montant des créances s'élève à 6832.25 euros.

ABST. 4

CONTRE 1

POUR 13

Catherine Lartigaut demande pourquoi cette dette n'est pas plutôt étalée.

Madame le Maire lui répond que la commission de surendettement a rendu sa décision, et que la dette est tout simplement effacée. La personne doit à présent reprendre le paiement de ses loyers, car ses conditions financières le lui permettent. Nathalie Hernandez de Castro s'interroge sur les paiements futurs.

Madame le Maire lui répond qu'en cas de non-paiement, une procédure d'expulsion est prévue. Sa dette est effacée jusqu'au 11 janvier 2024.

Catherine Lartigaut insiste pour qu'on saisisse le juge.

Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté

Céline Condaminat explique la nécessité d'anticiper le recrutement d'agents contractuels pour répondre aux besoins à venir. Elle détaille ces besoins : nécessité de recruter un responsable au service technique, tuilage pour un agent administratif (emploi du temps à 60 %), un autre agent administratif en disponibilité...

Catherine Lartigaut s'interroge sur la corrélation entre l'embauche d'un RST et les besoins du service. Elle ajoute que le RST ne sera pas là pour suppléer aux manques décrits par Madame Condaminat.

ABST. 0
CONTRE 3
POUR 15

Madame le Maire répond que nous avons des besoins au ST mais aussi en comptabilité.

Dora Chudeau (DG, sous couvert de Madame le Maire) précise qu'une collègue du service administratif a fait valoir ses droits à la retraite progressive à partir du 1^{er} juin, et qu'elle partira définitivement au 1^{er} janvier 2026. Il faut donc recruter une personne qui pourra être formée par notre agent, pour ensuite être autonome sur ce poste clé.

Nathalie Hernandez de Castro demande à voir le tableau des effectifs.

Madame le Maire lui répond que ce document a déjà été présenté en Commission RH.

Nathalie Hernandez de Castro demande à le voir à nouveau.

Election des membres de la Commission de Délégation de service public chargée d'examiner les contrats en forme de D.S.P

Madame le Maire explique que la commission DSP actuelle ne respecte pas la représentativité de l'assemblée délibérante. Il faut qu'il y ait en effet 2 membres de la liste majoritaire, et un membre de la liste Ensemble pour Neuvic. Elle demande si le Conseil est d'accord pour voter à main levée. Le Conseil approuve.

ABST. 0
CONTRE 1
POUR 17

Les membres suivants sont élus :

Membres titulaires : Jean Jourde, Philippe Betoule, Catherine Lartigaut

Membres Suppléants : Nathalie Bugeat, Joëlle Joseph, Christine Maury

QUESTIONS DIVERSES

Centre équestre

Madame le Maire rappelle les nombreux dysfonctionnements déjà évoqués. Elle précise aussi qu'une vente de la cavalerie est à l'étude. En effet, les délégataires préfèrent la plupart du temps constituer leur propre cavalerie.

Catherine Lartigaut demande si des candidats pour la DSP se sont déjà présentés.

Madame le Maire lui répond que plusieurs personnes se sont manifestées pour des renseignements sur l'infrastructure.

Catherine Lartigaut souhaite savoir combien il y a de chevaux de propriétaires.

Dora Chudeau (DG, sous couvert de Madame le Maire), lui répond qu'il y en a 3. Les autres chevaux, au nombre de 15, appartiennent à la commune.

Nathalie Hernandez souhaite des précisions sur les prestations prévues dans le tarif de demi-pension.

Dora Chudeau (DG, sous couvert de madame le maire), lui répond que ce tarif comprend l'utilisation du cheval pour deux séances de cours et une séance en autonomie. Les cours n'étant plus assurés, il s'agit actuellement de 3 séances en autonomie.

Dora Chudeau (DG, sous couvert de madame le maire), rappelle les étapes de la procédure de DSP (commission, rapport, délibération de principe, appel d'offre, 2eme délibération puis mise en place effective.).

Elle explique aussi les difficultés pour rembourser les usagers. Des irrégularités ont été constatées dans la régie, par le contrôle de la DGFIP (paiements échelonnés, tarifs proposés mais n'apparaissant pas dans la délibération). L'inspecteur des Finances avait demandé à ce que tous les chèques en attente soient déposés. Mais il lui a été expliqué que cela serait trop impactant financièrement pour les familles, surtout pour des prestations qui n'ont pas été honorées.

Madame le Maire ajoute que l'inspecteur a entendu ces arguments et qu'il va proposer une solution et une procédure à suivre.

Catherine Lartigaut ajoute que ce n'était pas au centre équestre de faire l'échelonnement mais au trésor public.

Dora Chudeau (DG, sous couvert de Madame le Maire) précise que du matériel était aussi proposé à la location, que des bons cadeaux ont été délivrés aux usagers, en dehors de tout cadre réglementaire, et que cela complexifie considérablement la procédure de remboursement.

Thierry Murat interpelle Madame le Maire et émet des doutes sérieux sur le choix de la DSP. Il ajoute que Madame le Maire devra être tenue responsable d'avoir « coulé le centre équestre »

Madame le Maire lui répond que s'agissant d'argent public, l'exécutif se devait de prendre une décision. La procédure de DSP permettra la réouverture prochaine de la structure, qui sera gérée par un professionnel du milieu équestre.

Prime pouvoir d'achat

Madame le Maire informe le Conseil de la saisine du Comité Technique concernant la prime de pouvoir d'achat de la FPT. Ce comité se réunit le 9 avril, et la délibération pourra donc être prise lors du prochain conseil, prévu le même jour. L'exécutif a proposé les plafonds maximums.

Catherine Lartigaut demande si tous les agents pourront en bénéficier.

Madame le Maire lui répond que certains agents n'y ont pas droit, comme le prévoit le décret.⁵

Elle ajoute que le versement est donc prévu comme l'exécutif s'y était engagé.

Hospice

Madame le Maire rappelle que l'obtention de la subvention de Fond vert sera déterminante pour le lancement du projet d'investissement par Corrèze Habitat.

Le cabinet d'étude va transmettre son analyse quant à un projet de fonctionnement.

Panneau

Nathalie Hernandez de Castro demande quand sera mis en place le panneau indiquant l'emplacement des entreprises dans la zone de Bèchefave.

Madame le Maire lui répond que celui-ci est commandé.

Proposition d'ajouter une ½ heure à l'heure prévue pour les Questions Diverses

Nathalie Hernandez de Castro propose qu'on augmente la durée de réponses aux questions diverses d'1h à 1h30.

Madame le Maire et le groupe majoritaire ne trouve pas cette proposition pertinente.

Nathalie Bugeat précise que cette adaptation ne lui convient pas du tout

Séance levée à 21h30

Madame la Maire
Dominique MIERMONT



Plo N. Bugeat

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Neuvic (Corrèze). The stamp features a central emblem with a figure and the text 'Mairie de NEUVIC' and '(CORREZE)'. A blue signature is written over the stamp.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20240409-09-04-24-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024